

INTRODUCTION

Frédéric CHAUVAUD

La violence est tour à tour un concept flou, une notion élastique, un paradigme irremplaçable, un champ de recherche inépuisable, ou encore un mot creux. En la matière, presque tout a été dit ou écrit. Tantôt la violence est présentée comme un invariant, elle illustre alors la part obscure de l'humanité¹ et la face sombre des individus depuis qu'ils sont réunis en société². Tantôt, elle est montrée comme naturelle et biologique. À l'instar de toutes les espèces animales, l'homme défend un espace plus ou moins vaste, allant d'une bulle invisible qui englobe un individu réduit à son enveloppe corporelle, à sa famille, son village, sa rue, son quartier, sa ville ou son pays³. Tantôt, la violence n'est qu'un phénomène épisodique. Elle surgit brusquement et disparaît tout aussi soudainement. Elle peut prendre la forme d'émeutes, d'insurrections, de révoltes, de répressions, de guerres civiles⁴, de massacres⁵. Tantôt la violence est strictement sociale, et relève alors des conditions d'existence, ou, à l'inverse, elle est strictement individuelle, mettant en scène l'« homme agressif »⁶. Tantôt, elle met l'accent sur une classe d'âge, à l'instar des bandes de jeunes dans l'Angleterre des années 1850-1870⁷ ou dans la France des années 1990, à la Courneuve, où

1. Elisabeth Roudinesco, *La part obscure de nous-mêmes. Une histoire des pervers*, Paris, Albin-Michel, coll. « Bibliothèque Idées », 2007, 231 p.

2. Pierre Clastres, *Archéologie de la violence*, s. l., Éditions de l'Aube, 1997 et 1999, 94 p.

3. E. T. Hall, *La dimension cachée*, Paris, Le Seuil, 1971, 256 p.

4. Voir par exemple, Michel Wieviorka, « Guerre civile à la française? Le cas des années sombres (1940-1945) », *Vingtième siècle*, n° 58, 2005; Jean-Claude Caron, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, coll. « La chose publique », 2009, 309 p. Voir aussi la note 36.

5. Sur le massacre, voir notamment Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, 204 p.; Alain Corbin et Jean-Marie-Mayeur (dir.), *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997; Alain Dewerpe, *Charonne 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2006, 897 p.

6. Pierre Karli, *L'homme agressif*, Paris, Le Seuil, 1987, 384 p. et du même auteur, *Les Racines de la violence. Réflexions d'un Neurobiologiste*, Paris, Odile Jacob, 2002, 235 p.

7. Andrew Davies, « Youth gangs, gender and violence, 1870-1900 », dans Shani D'Cruze (dir.), *Every day Violence in Britain 1850-1950*, Londres, Langmann, 2000, p. 70-84.

l'on retrouve une solidarité agonistique dans les bagarres collectives, chacun devant pouvoir compter sur la solidarité du groupe⁸. Les études portant sur la Bretagne, le Quercy, le Poitou ou le Paris Apache montrent, pour la même période, l'importance des rivalités liées à l'honneur et à l'affirmation virile du groupe des jeunes⁹. Tantôt l'examen des violences criminelles laisse entendre, sans que la recherche ne s'y intéresse davantage, qu'elle est bien l'apanage presque exclusif des hommes¹⁰. Tantôt encore la violence s'inscrit dans un temps long. La célèbre thèse de Norbert Elias souligne qu'elle accompagne la civilisation des mœurs. Depuis la Renaissance, le polissage des comportements, l'intégration de normes et l'apprentissage de règles communes concourent à un rejet de la violence¹¹. Les armes sont déposées et leurs usages sont encadrés et ritualisés¹². La brutalité physique, celle que l'on peut constater et décrire, régresse¹³. Toutefois, plutôt que le lent essor d'une civilisation des mœurs, des spécialistes de l'histoire du crime se sont demandés s'il ne s'agirait pas plutôt d'un phénomène de disciplinarisation sociale¹⁴. La violence publique se réfugie dans la sphère intime ou trouve des exutoires pour s'exprimer. L'affirmation de certains sports violents et leur métamorphose contemporaine en spectacle peuvent l'illustrer¹⁵.

En Europe, plus particulièrement en France, à partir de la révolution de février 1848, le droit de vote rend illégitime l'emploi de la force et

8. David Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, p. 294-297.

9. Voir notamment Jean-Claude Farcy, *La jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, éditions Christian, coll. « Vivre l'histoire », 2004, 220 p. ; Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvoret (dir.), *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, 405 p.

10. Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Pocket, 1999, 201 p. Toutefois, ce sont les travaux sur les femmes criminelles qui insistent sur ce point, voir Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit (dir.), *Femmes et justice pénale. XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2002, 375 p. Voir aussi Sylvie Kaczmarek, *La violence au foyer : itinéraires de femmes battues*, Paris, Imago, 1990, 168 p.

11. Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 342 p. ; *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, 323 p. ; *La Société de Cour*, Paris, Flammarion, 1976, 367 p.

12. Robert Muchembled, *L'invention de l'homme moderne. Sensibilités, mœurs et comportements collectifs, en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, 513 p.

13. Dans un autre domaine que celui de la violence, Hans Peter Duerre, dans *Nudité et pudeur. Le mythe du processus de civilisation*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998 [1988], 472 p., remet en cause le processus de civilisation décrit par Norbert Elias. Son analyse le porterait plutôt, sans aller jusque-là, à proposer une « analyse du déclin ». Il n'y a pas non plus de « répression grandissante », mais plutôt une « tentative de remplacer les formes de contrôle social devenues obsolètes ou vieillissantes par d'autres » (p. 3).

14. Xavier Rousseaux, Bernard Dauven, Aude Musin, « Civilisation des mœurs et/ou disciplinarisation sociale ? Les sociétés urbaines face à la violence en Europe (1300-1800) », dans Laurent Mucchielli et Pieter Spierenburg, *Histoire de l'homicide en Europe*, *op. cit.*, p. 273-321.

15. André Rauch, *Boxe, Violence au XX^e siècle*, Paris, Aubier, 1992, 427 p.

l'usage de la violence politique¹⁶ au point que l'on assiste au dépérissement de ses manifestations les plus brutales s'accompagnant toutefois de l'invention de nouvelles formes¹⁷. Mais on peut aussi faire la démonstration que la bourgeoisie victorienne, c'est-à-dire la bourgeoisie européenne du XIX^e siècle, a préparé la Première Guerre mondiale justifiant et valorisant l'agressivité en donnant au « goût de la destruction » ses lettres de noblesse. C'est ainsi que l'historien Peter Gay souligne qu'il ne faut pas se limiter aux « actes agressifs », mais prendre également en compte les « sentiments agressifs », car ces derniers « étant le plus souvent des phénomènes inconscients cachés au plus profond de nous, tout à la fois cause et conséquence de conflits intérieurs enfouis »¹⁸.

Il est encore possible de proposer d'autres lectures des grandes évolutions de la violence. L'une d'elle consiste à affirmer, dans le sillage des thèses de Max Weber, que la violence est devenue le monopole de l'État¹⁹. De la sorte, tandis que ce dernier s'affirme et s'étend depuis l'époque médiévale, la violence est en quelque sorte confisquée au profit de la nouvelle administration. Le suzerain impose ses prérogatives à ses vassaux et dans le domaine des châtiments, l'éclat des supplices marque le triomphe du monarque qui seul peut user de la violence légitime contre la vie et le corps des justiciables²⁰. Et puis, il y a bien sûr la lecture la plus célèbre : celle de la violence comme moteur de la société et processus qui donne à la lutte des classes son mouvement et sa destination²¹. Les analyses de Karl Marx et de Friedrich Engels²² sur le « despotisme d'une classe sur une autre » et le nécessaire affrontement que la situation commande l'illustrent. Les conflits prennent ainsi des formes variées avant de se transformer en révolution, porteur des espoirs des miséreux, des déshérités de la fortune et aussi des hommes et des femmes plus organisées qui ont préparé l'avènement, par la force, de temps nouveaux²³. Les révolutions du XVIII^e siècle étaient nécessairement brèves, atteignant rapidement le point le plus élevé et ne laissant ensuite plus qu'un « long malaise ». Les révolutions « prolétariennes » sont d'une autre nature. Le mouvement incessant de protestation annonce des révolutions différen-

16. Voir en particulier Jean-Claude Caron, Frédéric Chauvaud, Emmanuel Fureix, Jean-Noël Luc (dir.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008, 363 p.

17. Frédéric Gros, *États de violence. Essais sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, 2006, 309 p. ; Étienne Balibar, Bertrand Ogilvie (dir.), *Violence et politique*, actes du colloque de Cerisy, Paris, Lignes, n° 25, mai 1995, 298 p.

18. Peter Gay, *La culture de la haine*, Paris, Plon, 1997, p. 11.

19. Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, UGE, 1963 [1919], p. 54-125.

20. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

21. Voir aussi Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Paris, Genève, Slatkine, 1981, p. 99-110.

22. Friedrich Engels, *Le rôle de la violence dans l'histoire*, Paris, Éditions sociales, 1971.

23. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociale, 1969 [1852], 157 p.

tes. Elles « se critiquent elles-mêmes constamment, interrompent à chaque instant leur propre cours, reviennent sur ce qui semble déjà être accompli pour le recommencer à nouveau, raillent impitoyablement les hésitations, les faiblesses et les misères de leur première tentative »²⁴. Le matérialisme historique donne une interprétation cohérente à la marche des sociétés et annonce la fin des classes sociales et de la violence²⁵. En 1921, dans un autre registre Walter Benjamin entend se livrer à une « critique de la violence », insistant sur un certain nombre de situations paradoxales, dont le droit de grève, notamment dans sa forme ultime, celle de la grève générale révolutionnaire. Dans le cas de cette configuration, « c'est bien comme violence qu'il faut définir dans certaines conditions, une conduite qui correspond à l'exercice d'un droit ». Pour Walter Benjamin, la violence n'est pas abstraite mais ne se limite pas à l'homicide. Pour l'appréhender, il convient de la saisir comme un « moyen » pour une cause plus ou moins juste. La « violence mythique » ou la « violence guerrière » ne sont que des moyens. Il importe donc de « décrire la relation de la violence au droit et à la justice », permettant ainsi de résoudre en partie l'épineuse question de la violence fondatrice d'un droit nouveau : « La fondation de droit est une fondation de pouvoir et, dans cette mesure, un acte de manifestation immédiate de la violence. » De la sorte, « si la justice est le principe de toute finalité divine, le pouvoir est le principe de toute fondation mythique du droit »²⁶.

Plus tard, de multitudes grilles de lecture sont proposées : ethnologues, psychologues, psychiatres, psychanalyses, sociologues et historiens renouvellent les approches en changeant d'échelles, d'indicateurs, de sources ou d'objets. Il est impossible de les présenter toutes. Jean-Claude Chesnais, démographe, rassemblant en tableaux l'ensemble des statistiques disponibles, met en relief une forme alors méconnue ou volontairement ignorée de la violence des sociétés contemporaines : l'holocauste routier²⁷. Depuis, cette forme a donné lieu à des travaux de qualité tandis que les opinions publiques abandonnaient progressivement les thèses du hasard, de la malchance ou de la fatalité. René Girard, quant à lui, évoque le « désir de violence », c'est-à-dire les rituels mis en place par les sociétés humaines qui permettent, dans certaines circonstances », de réaliser une « économie de violence ». Il s'agit de l'escamoter en partie, de la réduire ou encore de lui trouver une autre victime, entendant ainsi jeter une « lumière rationnelle » sur le rôle

24. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, éditions sociales, 1969, p. 19.

25. Voir Bernard Guilbert, *La Violence capitalisée : essais sur la politique de Marx*, Paris, Cerf, coll. « Thèses », 1986, 456 p.

26. Walter Benjamin, « Critique de la violence », *Œuvres I*, Paris, Gallimard, 2000 [1921], p. 210-243.

27. Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont, 1981, 497 p. Voir aussi sur ce thème, Judicaël Etsila, *Le Journal régional et l'« holocauste routier »*. *L'exemple du Libre Poitou et de Centre Presse (1955-2004)*, Thèse de doctorat, université de Poitiers, 2009, 2 vol., 625 f° et 176 f°.

de la violence. En effet, cette dernière ne manque pas de « raisons » : « Elle sait même en trouver de fort bonnes quand elle a envie de se déchaîner. Si bonnes, cependant que soient ces raisons, elles ne méritent jamais qu'on les prenne au sérieux. » En effet, « la violence inassouvie cherche et finit toujours par trouver une victime de rechange. À la créature qui excitait sa fureur, elle en substitue soudain une autre qui n'a aucun titre particulier à s'attirer les foudres du violent, sinon qu'elle est vulnérable et qu'elle passe à sa portée »²⁸. Si on s'attache uniquement aux tentatives de synthèse globale, il convient de mentionner le travail de Robert Muchembled qui suit le cheminement de la violence de la fin du moyen âge à nos jours, dans nos sociétés apaisées. Presque multiséculaire, attentive au réagencement des définitions, ses analyses montrent que le contrôle des violences juvéniles est au cœur d'une « sublimation progressive ». En dehors des guerres, où les hommes peuvent déployer une extrême cruauté, les périodes de paix illustrent la tendance lourde à la maîtrise des « pulsions violentes » et à régression des violences physiques. Ceux qui brisent le « tabou » de l'homicide s'avèrent ainsi fort peu nombreux²⁹. Dans une perspective un peu similaire, Pieter Spierenburg traite des vendettas, de l'honneur et des duels, des crimes passionnels et de l'effroi suscité par les tueurs en série. Dans cette perspective, « l'agression masculine » joue un rôle majeur, même s'il n'est pas le seul, pour comprendre comment le crime, affaire privée, doit faire l'objet d'un traitement public par l'intermédiaire de l'État³⁰.

Enfin Michel Wieviorka souligne qu'il existe bien une mondialisation de la violence qui est à la fois fragmentée et locale. À l'issue d'un livre dense, il s'interroge sur les réponses à apporter et souligne que « si la violence est un fait social [...] et si pour la comprendre nous faisons intervenir un élément non social, le sujet, n'introduisons-nous pas un nouveau dieu caché³¹? »

La violence peut être physique, verbale³², symbolique. Elle peut être gratuite, dénuée de visée ou au contraire instrumentalisée³³. On peut lui donner du sens ou au contraire signifier qu'il est impossible de lui trouver une logique. Sans doute, ne pourra-t-on jamais prendre la mesure de la violence, car elle demeure en partie inaccessible, échappant à l'observation

28. René Girard, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, p. 10, 317 et 469.

29. Robert Muchembled, *Une histoire de la violence*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers Historique », 2008, p. 7-76 et 462-471.

30. Pieter Spierenburg, *A History of Murder. Personal Violence in Europe from the Middle Ages to the Present*, 2008, Cambridge, Polity Press, 300 p. Voir aussi Laurent Muchielli et Pieter Spierenburg, *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009, 334 p.

31. Michel Wieviorka, *La violence*, Paris, Hachette, 2005, p. 19-21 et 311-318.

32. Vincent Azoulay, Patrick Boucheron (dir.), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, 382 p.

33. Philippe Bouchereau, « Discours sur la violence (sauvage, guerrière, génocidaire) », *L'Intranquille*, n° 2-3, 1994, p. 7-78; Jean Bergeret, *La Violence fondamentale*, Paris, Dunod, 1996, 250 p.

et à la connaissance. Les femmes violées ou objets d'agressions sexuelles lors d'occupations militaires ou de combats sont parfois connus bien longtemps après les événements. Quelques récits ou études permettent de deviner l'ampleur du phénomène dans des situations exceptionnelles. Dans la vie ordinaire, alors que le fracas des armes ne se manifeste plus que dans les récits, les incestes, les attouchements, les abus se réfugient dans l'espace du travail ou de la maison³⁴. Si les enquêtes de victimisation ou d'auto confession permettent parfois d'estimer leur nombre, combien d'êtres humains sont victimes de brutalités innombrables? Rares également sont les récits auto-biographiques de criminels³⁵. Dans un autre registre, celui des guerres les plus contemporaines, combien de civils ont trouvé la mort au Sri-Lanka, en Irak, en Afghanistan ou encore au Darfour? La violence n'est peut-être pas une, mais multiple et pour l'étudier peut-être faudrait-il procéder par « découpage », retenir une catégorie précisément délimitée et la suivre dans l'espace et le temps : le terrorisme, la torture, la violence organisée, le sacrifice... La violence, c'est donc aussi, bien sûr, la violence de guerre³⁶, telle qu'elle s'impose sur les champs de bataille plus particulièrement à partir de 1914³⁷. Elle s'accompagne d'un processus de brutalisation³⁸ de l'ensemble de la société pendant comme après le conflit armé. Toutefois, ces violences collectives ne prennent pas que la forme de « guerres extérieures », elles sont parfois des guerres religieuses³⁹ ou des guerres civiles⁴⁰, posant alors la question du massacre. Dans *La Guerre civile en France*, Karl Marx évoque la Semaine sanglante qui ne se comprend que dans une situation complexe. Pour autant, il relève des traits permanents et puise dans l'Antiquité les éléments de la comparaison : « Pour trouver un parallèle à la conduite de Thiers et de ses chiens, il nous faut remonter aux temps de Sylla et des

34. Reynaldo Perrone et Martine Nannini, *Violence et abus sexuels dans la famille : une approche systémique et communicationnelle*, Paris, ESF éditeur, coll. « Sciences humaines appliquées », 1995, 138 p.

35. Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX^e siècle », *Cahiers de sémiotiques textuelles*, 1986, n° 8-9, p. 73-98; Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, coll. « Histoire », 2000, 429 p.; voir aussi, pour l'usage que l'on peut faire de « Mémoires », Anne-Emmanuelle Demartini, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001, 430 p.

36. Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, Christian Ingrao, Henri Rousso (dir.), *La Violence de guerre (1914-1945)*, Éditions Complexe, Bruxelles, 2002, 348 p.

37. Voir notamment Hervé Drévilion, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Le Seuil, 2008, 381 p.

38. George L. Mosse, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 292 p.

39. Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion*, vers 1525-vers 1610, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol.

40. Signalons quelques titres : Jean-Clément Martin (dir.), *La Guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest éditions, 1995, 338 p.; Jean-Pierre Derriennic, *Les Guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2001, 289 p.; Enzo Traverso, *A feu et à sang. De la guerre civile européenne, 1914-1945*, Paris, Stock, 2007, 270 p.

triumvirats de Rome. Même carnage en masse, exécuté de sang froid, même insouciance dans le massacre, de l'âge et du sexe ; même système de torturer les prisonniers ; même proscriptions, mais cette fois d'une classe entière ; même chasse sauvage aux chefs qui se cachent, de peur qu'un seul puisse échapper ; même dénonciation d'ennemis politiques et privés ; même indifférence envers le carnage de gens entièrement étrangers à la lutte »⁴¹. Cette violence parfois décrite comme dionysiaque ou gratuite est, de même que les violences coloniales, instrumentalisée. Ce n'est pas la licence qui est donnée au « mal »⁴², en effet les exactions les plus terribles correspondent bien à une finalité.

À côté des violences « publiques », existe aussi toute la variété des violences « privées » : les coups et blessures donnés à une épouse, les gifles « lancées » à un garçonnet, les coups de balai portés sur le dos de ses parents. Les immenses archipels de la violence domestique n'ont été rattachés au territoire de la violence qu'à une date relativement récente. Pêle-mêle, les études sur l'infanticide⁴³, sur le parricide⁴⁴ sur les autres formes de violences conjugales⁴⁵ menées dans une perspective historique se sont développées récemment. Et pourtant, peu de chercheurs aujourd'hui sont persuadés qu'il est possible de proposer une synthèse globale de l'histoire de la violence. Aussi préfèrent-ils prendre un objet particulier et le suivre dans la longue durée comme le viol⁴⁶, le suicide⁴⁷ ou les supplices⁴⁸. À moins qu'ils ne s'attachent à analyser une manifestation violente singulière pour en tirer tous les fils possibles. Quelques tentatives de synthèses partielles de qualité ont été proposées, soit à propos d'un objet⁴⁹, d'un thème⁵⁰, d'un

41. Karl Marx, *La Guerre civile en France*, op. cit., p. 93.

42. J.-B. Pontalis (dir.), *Le Mal*, Paris, Gallimard, 1988, 442 p.

43. Annick Tillier, *Des criminelles au village, femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, PUR, 2001, 447 p.

44. Sylvie Lalalus, *La Mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004, 633 p.

45. Voir notamment la livraison de la revue *Traverse. Zeitschrift für geschichte*. Revue d'histoire, *Häusliche Gewalt, De la violence domestique*, 2005:2.

46. Georges Vigarello, *Histoire du viol*, Paris, Le Seuil, coll. « Univers historique », 1998, 361 p., Anne-Marie Sohn, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870-1939 et la sexualité quotidienne », Alain Corbin (présentation), *Mentalités, Violences sexuelles*, 1989, p. 71-111.

47. George Minois, *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995, 421 p.

48. Pascal Bastien, *L'Exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, 272 p. ; Michel Porret (dir.), *Le corps violenté. Du geste à la parole*, Genève, Droz, 1998, 370 p.

49. Xavier Rousseaux, « C'est arrivé près de chez vous/Het geweld van België. La violence est-elle un objet d'histoire des Belges? », dans Ginette Kurgan-van Hentenryk (éd.), *Un pays si tranquille. La violence en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1999, p. 9-40.

50. Frédéric Chauvaud et Jean-Luc Mayaud (dir.), *Les violences rurales au quotidien*, Paris, La Boutique de l'Histoire/Arf, 2005, 379 p.

problème⁵¹, d'une perspective⁵², soit pour une période précisément délimitée : l'époque médiévale⁵³, l'époque moderne⁵⁴, la Révolution française⁵⁵, le XIX^e siècle⁵⁶, le XX^e siècle⁵⁷ ou encore le début du XXI^e siècle⁵⁸. Quelques autres s'attachent à la violence paroxystique conduisant à la destruction des juifs d'Europe, tandis que quelques-uns se tournent vers les violences plus ordinaires. Au-delà du crime de génocide, du crime de masse, du crime de « purification » ethnique, des attentats terroristes, la violence est donc pensée comme une forme d'expression politique, voire pour le terrorisme comme la « version la plus radicale » de la contestation dans les sociétés contemporaines⁵⁹.

Toutefois la violence est le plus souvent confondue avec la violence criminelle de droit commun⁶⁰. Les actes d'un colloque organisé à Angers font le point, sur la longue durée en discutant des thèses de Norbet Elias, sur les relations entre la violence et le judiciaire⁶¹. Des conduites d'hier jugées anodines ou ordinaires sont aujourd'hui qualifiées de comportements violents par l'institution judiciaire. À la fin du XIX^e siècle, tandis que l'on invente le criminel-né, le dégénéré, le sadique, l'impulsif et bien d'autres encore, que le mot criminologie est lancé, que des congrès nationaux et internationaux se réunissent, Alfred Fouillée, le promoteur des « idées-forces », joue un rôle majeur dans la dénonciation de la crise morale que traverserait la société

51. Yves Michaud, *Changements dans la violence. Essai sur la bienveillance universelle et la peur*, Paris, Odile Jacob, 2002, 253 p.

52. Collège international de psychanalyse et d'Anthropologie, *D'un siècle à l'autre la violence en héritage. Perspectives psychanalytiques et anthropologie*, Paris, Éditions in Press, 2001, 161 p.

53. Claude Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2 vol., 1 025 p. ; Nicole Gonthier, *Cris de haine et rites d'unité. La violence dans les villes, XIII^e-XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 1992, 24 p.

54. Robert Muchembled, *La Violence au village (XV^e-XVII^e siècle). Comportements populaires et mentalités en Artois*, Turnhout, Brepols, 1989, 423 p. ; Arlette Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, 354 p.

55. Voir en particulier Jean-Clément Martin (dir.), *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Nantes, Ouest éditions, 1995, 254 p.

56. Frédéric Chauvaud, *De Pierre Rivière à Landru, La violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Brepols, Paris-Turnout, 1991, 271 p.

57. Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Nouveau monde éditions, 2006, 383 p.

58. Laurent Muchielli, *Violence et insécurité. Fantasmés et réalités dans le débat français*, Paris, Éditions La Découverte, 2002, 160 p.

59. Hélène L'Heuiller, *Aux sources du terrorisme. De la petite guerre aux attentats suicides*, Paris, 2009, 368 p. Michel Wievorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988, 322 p. et *Face au terrorisme*, Paris, Liana Levi, 1995, 107 p. Voir aussi, sur le thème de l'attentat, les travaux en cours de Gilles Malandain, Guillaume Mazeau, et de Karine Salomé.

60. Voir par exemple le travail pionnier de Louis Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958, rééd Hachette, coll. « Pluriel », 1978, 729 p.

61. Antoine Follain, Bruno Lemesle, Michel Nassiet, Éric Pierre, Pascal Quincy-Lefèvre (dir.), *La violence et le judiciaire. Discours, perceptions, pratiques*, Rennes, PUR, coll. « Déviance et justice », 2008, 384 p.

française. Pour lui, la violence criminelle s'est transformée. Nul doute, sous sa plume, que « plus la criminalité d'une nation appartient au stade moderne et plus les causes sociales y prédominent sur le climat, la race, la constitution »⁶². Reprenant les travaux de ses contemporains, il s'évertue à montrer que plus les « sociétés sont élevées en civilisation » et plus elles prennent des formes neuves. Il existerait trois grandes lois. La première pourrait être énoncée de la façon suivante : « 1° à mesure que la société est plus civilisée, les mobiles réfléchis, tels que la cupidité, tendent à remplacer, comme facteurs de la criminalité, les passions impulsives : colère, jalousie, amour, vengeance. » La deuxième consisterait à affirmer que « 2° les régions qui présentent le plus de procès civils sont aussi celles qui présentent le plus de crimes ». Et enfin, la dernière dirait que « 3° plus un pays est centralisé de longue date, plus il a une criminalité "urbaine" »⁶³. Chacune de ces affirmations peut être l'objet de discussions et être fortement contestée, mais toutes veulent démontrer que la violence, étudiée d'un point de vue global, possède bien une histoire. Si ses formes, ses manifestations et ses effets ne sont pas identiques, c'est qu'à chaque fois, elle est bien tributaire d'un régime d'historicité. La violence à l'époque de l'antiquité grecque ou romaine⁶⁴, n'est pas identique à celle que l'on observe à partir des années 1750⁶⁵ ni au cours des tueries en masse et des génocides du xx^e siècle⁶⁶.

Il conviendrait également de traiter de l'immense domaine de la mise en scène, en images⁶⁷ et en mots⁶⁸, de la violence. La littérature de la violence, des complots ourdis dans l'ombre des châteaux, des intrigues sanglantes, connaît un beau succès au xix^e siècle. Précédée par le récit du théâtre de la cruauté⁶⁹, elle se poursuit par l'édition de « causes célèbres », se prolonge par l'invention du roman judiciaire puis du roman noir, autorisant toutes les descriptions de corps agonisants et terriblement mutilés. Assiste-t-on pour autant à un transfert de la violence vers l'imaginaire ? D'aucuns s'en persuadent, d'autres se montrent plus réservés⁷⁰. À mi-chemin, l'attrait pour le

62. Alfred Fouillée, *La France au point de vue moral*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1900, p. 129.

63. *Idem*.

64. Benoît Garnot, *Histoire et criminalité de l'Antiquité au xx^e siècle. Nouvelles approches*, Dijon, EUD, 1992, 538 p.

65. Clive Emsley, *Crime and Society in England, 1750-1900*, Londres, Longman, 1996.

66. Voir en particulier, Eric Carlton, *Massacres: an historical perspective*, Aldershot, Scolar press, 1994, 201 p.; Yves Benot, *Massacres coloniaux : 1944-1950, La IV^e République et la mise au pas des colonies françaises*, Paris, Éditions La Découverte, 2001, 202 p.

67. Olivier Mongin, *La Violence des images ou comment s'en débarrasser*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 1997, 183 p.

68. Voir Mireille Piarotas (dir.), *Regards populaires sur la violence*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2000, 292 p.

69. Christel Biet (dir.), *Théâtre de la cruauté et récits sanglants en France (xvi^e-xvii^e siècles)*, Paris, Robert Laffont, 2006, 1 063 p.

70. Voir par exemple Liliane Lurcat, *Violence à la télé : l'enfant fasciné*, Paris, Syros-Alternatives, 1989, 198 p.

fait divers ne se dément pas⁷¹. Ce dernier jette un pont entre la violence physique criminelle et l'attente des lecteurs puis des spectateurs⁷². Reste évidemment à réfléchir sur les récits des violences insoutenables ou extrêmes et sur « la nécessité de raconter »⁷³.

L'intention du présent ouvrage n'est pas toutefois de proposer une synthèse générale sur l'histoire de la violence, ni une lecture globale ou panoramique, ni un découpage par « grands domaines »⁷⁴, mais de proposer une réflexion pluridisciplinaire à partir de quatre entrées : décrire, catégoriser, contextualiser, comprendre. Pour *décrire*, sans doute convient-il de s'attacher aux récits sur la violence, à la description des faits brutaux, de se demander de quelle manière, sociologues, historiens, ethnologues, philosophes, psychologues s'y prennent pour restituer, à travers des mots, des enquêtes, des sources écrites ou orales, la parole des auteurs d'agressions ou celle des victimes. L'étude de la violence impose en effet de la définir, de recueillir des données, puis de les regrouper. La mesure des violences faites aux femmes constitue ainsi une approche tout à fait efficiente. Dominique Fougeyrollas-Schwebel montre bien que la violence est largement tributaire de représentations sociales et que la « reconnaissance des violences domestiques » est un fait très récent et date des dernières décennies du xx^e siècle. De la sorte, le dispositif statistique et la publicité qui en est faite à travers les médias, les prises de position d'associations ou encore dans la littérature savante donnent la possibilité de dénoncer plus aisément les violences subies qui sortent ainsi de la clandestinité pour être portée sur la scène de l'espace public. Pour que le « repérage » des violences soit effectif, il importe de proposer une conceptualisation des violences conjugales sans laquelle il n'y aurait pas de description ou d'inventaire des violences perpétrées. C'est ainsi qu'Annie Lechenet et Maïtena Chalmette proposent une démarche à la fois

71. Parmi une production aujourd'hui abondante, voir Dominique Kalifa, *L'Encre et le sang*, Paris, Fayard, 1995, 351 p. ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Éd. Seli Arlan, 2004, 332 p. Marine M'Sili, *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2000, 310 p. ; Louis Chevalier, *Splendeurs et misères du fait divers*, Paris, Perrin, 2004, 160 p. ; voir aussi Frédéric Chauvaud (dir.), « Le fait divers en province », *ABPO*, tome 116, mars 2009, n° 1, p. 1-142.

72. Jacques-Guy Petit, « Théâtre et discours sur la violence : les canards parisiens au xix^e siècle », *IAHCCJ, Newsletter*, n° 6, oct. 1982, p. 27-33 ; Henri Souchon, « Du crime et de ses représentations sociales. Étude d'un cas particulier : la représentation picturale du crime de sang », *Revue criminelle de science criminelle et de Droit comparé*, 1977, n° 1, p. 59-80.

73. Voir notamment « Écrire l'extrême. La littérature et l'art face aux crimes de masse », *Europe*, juin-juillet 2006, 363 p.

74. Voir en particulier, Mary R. Jackman, « Violence in Social Life », *Annual Review of Sociology*, vol. 28, 2002, p. 387-415 qui insiste sur le morcellement, voire le cloisonnement des travaux menés, chacun semblant se spécialiser dans un domaine d'étude de la violence.

empirique et heuristique. Comment, d'un point de vue phénoménologique, est-il possible de rendre compte de centaines d'expériences recueillies ? Il faut tout d'abord déjouer le « déni sociétal des violences conjugales ». Toutes sortes de stratégies ont été déployées pour les nier, les minimiser, les réduire à un épiphénomène sans grande importance. Mais les coups et blessures, les crachats et insultes, les humiliations et les vexations constituent aussi une manière de s'interroger sur la conjugalité la plus contemporaine. Aussi, à partir d'un solide corpus de quatre périodiques, deux nationaux, *Libération* et *Le Monde*, et deux régionaux, *Le progrès* et *Le Dauphiné Libéré*, Patricia Mercader, Annik Houel et Helga Sobota franchissent en quelque sorte un seuil, et passent des violences conjugales ordinaires aux crimes dits passionnels. Elles proposent, à partir des affaires jugées, une analyse à la fois thématique et clinique et donnent une large place aux témoignages, aux enquêtes de personnalité et à l'expertise psychiatrique. Dans un tout autre registre, Laurent Willemez s'intéresse à la violence faite aux salariés. Il montre qu'en la matière, à l'instar des précédentes contributions, il convient de prendre en compte à la fois les émotions et les catégories juridiques. Les mots de la souffrance, de l'indignation ou de la révolte semblent l'exact opposé des catégories normatives proposées par le droit. Et pourtant, pour comprendre les formes de violence faite aux salariés par le prisme des prud'hommes, il convient d'embrasser l'ensemble de ces aspects, car le droit est aussi un « langage de la description de la violence ». Le descriptif du monde social est bien une voix d'accès à l'univers social et à certaines de ses formes.

Sans doute l'écriture descriptive ne se contente pas de rapporter un certain nombre de faits ou de livrer des renseignements, mais elle entreprend de « faire advenir ce qui n'a pas encore été dit, bref à faire surgir de l'inédit »⁷⁵, l'opération de catégorisation s'avère tout aussi importante. En effet, le travail de classement, d'étiquetage, de taxinomie s'avère essentiel pour donner du sens au chaos des informations éparses. Mais tout travail de construction de catégories n'est jamais neutre. Dans le domaine de la délinquance et de la criminalité, le travail pionnier de Howard Becker illustre de façon exemplaire toute l'importance de la construction d'une catégorie à la fois pour les chercheurs, mais aussi pour les groupes et les individus étudiés⁷⁶. Toutefois, il n'y a rien de définitif et de statique puisqu'il s'agit bien d'un processus interactif. Roland Gori reprend trois thèses formulées dans les « exilés de l'intime »⁷⁷ pour les rattacher à la question de la catégorisation de la violence. La psychologie et la psychiatrie ont ainsi assuré la

75. François Laplantine, *La description ethnographique*, Paris, Nathan Université, 2002, p. 35.

76. Howard Becker, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Paris, A. M. Métailié, 1985 (1963), 247 p.

77. Voir aussi, Adnana Houballah, Roland Gori, Christian Hoffmann (dir.), *Pourquoi la violence des adolescents ? Voix croisées entre Occident et Orient*, Paris, Érès, 2001, 198 p.

promotion de l'insécurité et du bien-être. En même temps, la naturalisation des normes sociales et la normalisation des conduites donnent aux diagnostics et aux traitements psychiatriques une place inédite. Les pouvoirs leur demandent de se prononcer sur la « petite monnaie » des anomalies du comportement, à un moment où les notions de risque et de dangerosité sont placées sous les feux de l'actualité la plus immédiate. De son côté, à propos des « violences infractionnelles », Loïk M. Villerbu⁷⁸ s'interroge sur ce que « catégoriser veut dire ». Les réponses sont sans ambiguïté : « catégoriser n'est pas seulement l'objet d'un mode d'existence scientifique. L'opération, praxéologique, suppose du pouvoir à prendre » et nécessite d'aborder le passage d'une dangerosité évaluée à une « dangerosité évaluante », aux « sources de catégorisation ». Eric Kocher-Marboeuf s'intéresse moins à la construction des catégories, qu'aux enjeux de la catégorisation et prend comme exemple le cancer. Il montre bien, dans une étude fine et percutante, que la catégorisation des cancéreux se trouve placée au centre du dispositif relatif à la communication sur la maladie. Restait alors, après avoir examiné la construction des catégories et leurs effets, à s'attacher aux usages des catégories. Dans le domaine des mobilisations étudiantes, plus particulièrement celles du printemps 2006, les manifestations violentes et les manifestations non-violentes sont des catégories opératoires. Bien souvent, le monde des jeunes est perçu ou présenté de façon bipolaire : d'un côté la jeunesse authentique et de l'autre la jeunesse radicale ; d'un côté, tout un ensemble d'articles autour des affrontements avec les forces de l'ordre, de l'autre une série de reportages sur l'esprit « bon enfant » ou le « pacifisme » des étudiant(e)s. Pour *catégoriser*, il importe donc de s'interroger sur le « classement » des paroles, des actes ou des gestes violents, sur la qualification d'un comportement brutal, sur les grilles d'analyse que l'on peut utiliser pour tenir compte de la définition, de la qualification, de la perception et de la transcription de la violence.

La contextualisation est une démarche revendiquée plus particulièrement par les historiens. Il s'agit de replacer un phénomène, une situation, une prise de position, un discours, un acte de délinquance dans un ensemble de contextes qui permettent de l'inscrire dans une trame historique et de le singulariser – un « événement » même ressemblant à un autre dans le passé n'est jamais la répétition du précédent et ne peut donc être identique. Pour cerner l'opération qui vise à *contextualiser*, Jean-Marie Fecteau, auteur d'un livre remarqué sur la liberté du pauvre⁷⁹, s'interroge d'emblée sur les limites de l'exercice historique. Il s'agit de rendre compte à la fois d'expériences d'hommes et de femmes, mais surtout de penser « les mutations

78. Voir également Loïk M. Villerbu et Claudine Graziani, *Les dangers du lien sectaire*, Paris, PUF, 2000, 127 p.

79. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 460 p.

que les manifestations diverses de la violence ont connu dans nos sociétés ». De la sorte, l'auteur propose de revenir sur l'historiographie éclatée de la violence, puis de s'arrêter sur la conceptualisation de la violence, tiraillée entre deux approches extrêmes. Reste alors à proposer des critères autorisant l'étude de la violence comme phénomène historique spécifique. À la suite de cette approche globale, il convenait d'illustrer l'opération de contextualisation par des études de cas. C'est ainsi que sont successivement convoquées les violences intergénérationnelles entre 1848 et 1898 dans une communauté icarienne par Véronique Mendès ; la violence comme « dynamique créatrice » de Jean Dubuffet dont les positions subversives sont en partie exposées dans la revue *Cobra* en 1948-1951 et que suit Solange Vernois chez l'artiste comme dans son œuvre ; et enfin la violence en séance, dans le cadre, *a priori* feutré, du cabinet du psychanalyste, telle que la restitue Vincent Estellon.

Enfin, la dernière partie du présent ouvrage entend s'attacher à certaines situations dans lesquelles la violence peut sembler se perdre dans des configurations singulières. Pour autant, *comprendre* la violence ordinaire, comme la violence la plus extrême, n'échappe pas nécessairement à la rationalité. Certes, certains actes semblent *a priori* éloignés de toutes logiques ; d'autres donnent l'impression d'aller bien au-delà d'un certain seuil, y compris lors de certains massacres, mais la cruauté est instrumentalisée au service d'une fin politique et sociale⁸⁰. Pour comprendre, sans doute peut-on changer d'échelle et commencer par une étude clinique de la violence telle que la propose Nicolas Dauman, obligeant à réfléchir à la manière dont un acte violent est restitué verbalement. L'étude montre que le récit de la violence est aussi le résultat d'une confrontation, plus ou moins intense, entre celui qui sollicite des réponses et celui qui donne sa version ou son témoignage. C'est par le biais du récit que la violence en Colombie est abordée par Marie Estripeau-Bourjac. Témoigner n'est pas anodin dans un pays où le taux d'homicides est 60 fois supérieur à celui de la France. Il existe toutefois une parole plus abondante que la situation du conflit colombien ne le laisserait présager. Alfredo Gomez-Muller s'interroge sur les sociétés « en transition avec la paix ». Comment peut-on composer avec les politiques du passé mises en œuvre et l'exigence de mémoire ? Les enjeux sont essentiels et l'auteur insiste sur le fait que la création d'une mémoire publique est bien une manière de « créer et de recréer d'en bas la démocratie ». Jean-Claude Bourdin, qui referme le présent volume, s'intéresse à la violence invisible.

80. Voir notamment les travaux aujourd'hui bien connus de Véronique Nahoum-Grappe, « Culture de la guerre et contemporanéité : la "purification ethnique" est-elle une pratique "d'un autre temps" », dans Thomas Ferenczi, *Faut-il s'accommoder de la violence ?*, *op. cit.*, p. 357-373 et « L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995) », dans Françoise Héritier (dir.), *De la violence*, Paris, Odile Jacob, coll. « Opus », 1996, p. 273-323.

Il montre qu'il existe une violence « audible » que l'on veut bien comprendre et une violence de l'invisibilité que l'on veut maintenir dans cet état. Et pourtant, il importe d'en saisir les logiques pour rendre intelligible le monde d'aujourd'hui.

Faire dialoguer des disciplines, avec leurs démarches, leurs méthodes, leurs protocoles, leurs outils et leurs visées heuristiques, s'avère une nécessité. La violence est un objet de recherche qui semble échapper à toute définition synthétique et pourtant nombre de travaux de qualité ont tenté d'en cerner les contours⁸¹, d'en suivre les évolutions⁸², d'en prendre la mesure⁸³, de la saisir comme un problème⁸⁴, et surtout d'en cerner les enjeux⁸⁵. Les textes rassemblés ici et qui constituent les différents chapitres du présent ouvrage ont pour ambition de proposer une mise au point relative à des notions, des approches et des manières de penser les violences, qu'elles soient interpersonnelles ou collectives. Ils n'excluent évidemment pas que les études présentées puissent s'appuyer sur des enquêtes concrètes et des résultats empiriques, mais il s'agit davantage de proposer une réflexion pour lire et comprendre les violences d'hier comme celles d'aujourd'hui.

Sans doute, l'examen de la violence nécessite d'avoir recours à un ensemble de « jeux » permettant de déjouer les doutes et les interrogations. Comment la violence pourrait-elle devenir un « objet homogène d'analyse » se sont demandés à plusieurs reprises des chercheurs en sciences humaines et sociales. Quel est au juste le statut de la notion de violence se demandait Gérard Lenclud en 1984⁸⁶? En effet, la violence n'a pas bénéficié d'« analyse systématique »⁸⁷, aussi n'a-t-il guère été possible de construire un modèle plus général à l'instar de la parenté ou de la religion. Selon Jean Jamin⁸⁸, la violence ne constitue pas un fait puisqu'elle échappe à toute rationalité. Aussi faudrait-il affirmer que tout est « affaire d'interprétation, ou, à la

81. André Rauch (dir.), « Violence brutalité et barbarie », *Ethnologie française*, t. 21, 1991/3, 349 p.; Frédéric Chauvaud (dir.), « Violences », *Sociétés & Représentations*, 6, juin 1998, 503 p.

82. Pieter Spierenburg, « Long-term trends in homicide: theoretical reflections an dutch evidence, fifteenth ot twentieth centuries », dans Eric A. Jonhsons et Eric H. Monkkonen (dir.), *The Civilization of Crime. Violence in town and Country since the Middle Ages*, Urbana, University of Illinois Press, 1996, p. 60-105; Xavier Rousseaux, « La répression de l'homicide en Europe occidentale (Moyen Âge et Temps modernes) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 19, avril 1995, p. 122-147; et dans un autre registre Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 458 p.

83. Philippe Robert, *Les Comptes du crime. Les délinquants en France et leurs mesures*, Paris, Le Sycomore, 1985, 219 p.

84. Robert Tombs, *La Guerre contre Paris, 1871*, Paris, Aubier, 1997, 380 p.

85. Voir par exemple, John-Wear Burton, *Violence explained: the Sources of Conflicts, Violence and Crime out their Provention*, Manchester, Manchester University Press, 1997, 165 p.

86. Elisabeth Claverie, Jean Jamin, Gérard Lenclud, « Une ethnographie de la violence est-elle possible? », *Études Rurales*, n° 95-96, 1984, p. 9-21.

87. Voir toutefois *Wolfgang Sofsky*, *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, 1998.

88. Elisabeth Claverie, Jean Jamin, Gérard Lenclud « Une ethnographie... », art. cit.

limite, affaire de point de vue ». Si les lectures de la violence apparaissent très variées, presque toutes établissent le même constat : il convient de se garder de toute théorie englobante et de multiplier les « études concrètes ».

Pour autant, les contributions réunies ici peuvent se lire autrement car à chacune correspondent bien plusieurs types de jeux. Tout d'abord les jeux d'échelles. De l'individu au collectif, de l'acteur au système, il s'avère souvent difficile de concilier les approches et de placer sur un même plan des formes très variées de violences. Comment aborder les actes de brutalité commis entre frères et sœurs, les différends entre voisins, la programmation d'une mort ignominieuse dans un projet totalitaire et planifié... Les jeux de filtres occupent également une place importante. La documentation disponible, les archives rassemblées, les témoignages transmis, les conditions même dans lesquelles textes, images, sons et paroles sont collectés, conservés et utilisés donnent des analyses différentes. Les jeux d'interprétations sont tout autant décisifs. Ils tiennent compte des analyses précédentes, mais peuvent aussi faire la preuve d'une amnésie historiographique, partielle ou sélective, qui donne alors des informations en creux sur les manières d'envisager l'étude de la violence. Ces approches sont bien sûr tributaires des convictions des uns et des autres. La violence relève du domaine des sciences biologiques ou du seul champ de compétence des sciences de la société. Reste alors les jeux d'effets. La violence peut être tantôt présentée comme fondatrice ou structurante⁸⁹, tantôt comme une énergie aveugle emportant tout sur son passage, ne laissant personne intact, y compris du côté des meurtriers, des bourreaux ou des vainqueurs. À une autre échelle, le duel a été interdit par le législateur, mais il est glorifié dans les conduites individuelles. Rares sont ceux qui auraient songé à se dérober⁹⁰.

Reste évidemment une question centrale : la violence est-elle toujours condamnable ? Peut-on accepter certaines violences présentées parfois comme le seul moyen de s'exprimer, de protester, de riposter ou de lutter contre le joug d'un système ou la tyrannie de quelques-uns ? C'est ainsi qu'Auguste Blanqui condamne les hableurs et les causeurs : « Mais à quoi bon ces plaintes ? c'est la sotte habitude de notre temps de se lamenter au lieu de réagir. La mode est aux jérémiades. Jérémie pose dans toutes les attitudes, il pleure, il flagelle, il dogmatise, il régent, il tonne... » Il convient donc de laisser « ces bobèches de l'élégie, fossoyeurs de la liberté ! ». Il n'existe donc qu'une seule solution : accepter la violence et s'organiser

89. Michel Maffesoli, *La Violence fondatrice*, Paris, Champ urbain, 1978, 301 p.

90. François Billacois, *Le Duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles. Essai de psychologie historique*, Paris, EHESS, 1986, 539 p. ; Jean-Noël Jeanneney, *Le Duel, une passion française, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 2004, 229 p. ; François Guillet, *La mort en face. Histoire du duel, de la Révolution à nos jours*, Paris, Aubier, coll. « historique », 2008, 429 p.

Pascal Briost, Hervé Drévilion, Pierre Serna, *Croiser le fer : violence et culture de l'épée dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2008, 514 p.

afin d'assurer « une prise d'armes victorieuse ». En effet, « le devoir d'un révolutionnaire, c'est la lutte toujours, la lutte quand même, la lutte jusqu'à extinction »⁹¹. La lutte contre un ennemi jusqu'à l'anéantissement de ce dernier peut être non seulement acceptée mais valorisée⁹². La question se pose évidemment d'une autre manière dans les sociétés démocratiques⁹³. Mais la violence politique à l'œuvre est bien souvent tributaire d'un imaginaire collectif⁹⁴.

Pour les uns, la violence échappe à toute enquête empirique, voire à toute recherche théorique, au point qu'il ne soit pas certain que le thème de la violence « soit un concept unitaire et je tiens pour remarquable de ce point de vue, souligne Françoise Héritier, que le mot lui-même ne figure pas comme "entrée" dans *l'Encyclopédia Universalis* de 1966 »⁹⁵. Pour d'autres, la violence existe bien, mais elle n'est pas perçue de la même manière selon les époques, les sociétés, les groupes et les individus⁹⁶. Sans doute importe-t-il de ne pas renoncer et de tenter d'en proposer soit une histoire globale, soit des histoires partielles à partir de notions communes. L'ambition de *La dynamique de la violence* est d'y contribuer.

91. Auguste Blanqui, *Instructions pour une prise d'armes*, Paris, Sens & Tonka, 2000, p. 49.

92. Michael Walzer, *Guerres justes et guerres injustes. Argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Gallimard, 2006, 253 p.

93. Philippe Braud (dir.), *La Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, 415 p. ; Isabelle Sommier, *La Violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, Rennes, PUR, 1998, 254 p.

94. Michel Bertrand, Natacha Laurent, Michel Taillefer (dir.), *Violences et pouvoirs politiques*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1996, 224 p. ; Slavoj Žižek, « Invisible ideology: political violence between fiction and fantasy », *Journal of political ideologies*, vol. I, n° 1, 1996, p. 15-32.

95. Françoise Héritier, *De la violence*, Paris, Odile Jacob, coll. « Opus », 1996, p. 13.

96. Voir *Violences d'aujourd'hui, violence de toujours*, XXXVII^{es} rencontres internationales de Genève 1999, Lausanne, L'Âge d'homme, 2000, 288 p.